

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHÈQUES-POSTAUX

N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine

de 9 heures à Midi et de 1 heure à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 8 OCTOBRE

LA SITUATION

Les Récoltes

CÉRÉALES

Dans notre dernier bulletin, nous avions conseillé aux producteurs de blé n'ayant encore rien livré, de ne pas s'entêter à chercher le prix le plus élevé pour réaliser tout au moins une partie de leur récolte. Les prix commençaient à se niveler. C'était un indice sérieux d'un arrêt dans cette hausse rapide qui n'était pas moins forte de 8 à 10 francs. L'écart entre le disponible et le livrable éloigné équivalait assez sensiblement aux frais de magasinage et d'intérêts de fonds pendant la période à venir que l'on avait en vue. Les frais de stockage en magasin sont assez gros pour que l'on puisse se demander s'ils correspondent aux cours futurs comparés avec ceux du moment, et alors la seule solution à entrevoir, c'est l'abaissement du prix à l'achat.

Et c'est ce qui vient de se passer. Devant l'augmentation des offres de la culture, le commerce a baissé ses limites en disponible. Le Septembre qui valait 78 fr. au marché à terme de Paris ne valait plus hier jeudi 15 que 76.75, tandis que Novembre-Décembre cotaient 79.50, et les 4 premiers Janvier-Avril se tenaient à 81 francs. — La marge n'est pas suffisante pour couvrir les frais et assurer un bénéfice. Les opérations à terme se sont donc ralenties sur le marché spécial de Paris.

Cette réaction a eu son contre-coup dans notre rayon. La minoterie et le commerce se sont retirés des achats — et après avoir payé, il y a 15 jours, assez généralement 72 à 75 francs — n'offraient plus ensuite que 70 francs.

Pendant ce temps, le change a beaucoup monté et nous est devenu à nouveau encore plus défavorable. La livre anglaise est passée de 47 à 53.50 et le dollar de 12.50 à 14.50 depuis un mois.

Le plus gros élément de baisse des prix du blé en France vient de l'estimation provisoire de la récolte que le Ministère de l'Agriculture a fait paraître à l'Officiel du 7 septembre, estimation certes un peu hâtive et dont le résultat total a surpris tout le monde, même les gens les plus optimistes. Nous avons reproduit les évaluations des deux camps. La culture penchait pour une récolte un peu supérieure seulement à celle de 1920, et ne croyait pas que l'on pût atteindre 72 millions de quintaux. Le commerce, par la voie du Bulletin des Halles laissait entrevoir la possibilité d'obtenir aux environs de 80 millions de quintaux. L'estimation provisoire du Ministère dépasse de beaucoup ce chiffre et arrive à près de 88 millions — exactement 87.843.770.

L'écart est vraiment trop considérable et il est bon d'être très réservé, quoique la note générale pendant la récolte et depuis, aux battages, ait été unanime à constater l'excellence de la quantité et de la qualité.

Si réellement les résultats de notre récolte indigène française et de celle de notre Afrique sont aussi beaux que l'indiquent les statistiques officielles, nous n'aurons pas à nous préoccuper de la hausse du change qui a poussé fortement les prix des blés étrangers. Ceux-ci sont plus hauts que les nôtres, et le droit de Douane de 14 francs ne jouera guère, semble-t-il, cette année.

Les avoines sont peu demandées. La consommation en est tellement réduite que les affaires s'en ressentent. Les prix fléchissent. Il en est de même des autres grains, seigle, orge et même blé noir — pour lesquels les demandes sont très rares. Le commerce a peur de s'engager et craint de se mettre sur le dos à prix élevé des stocks dont l'écoulement déjà difficile à l'heure actuelle, deviendrait impossible sans pertes importantes en cas de baisse accentuée.

Nous donnons par ailleurs comme d'habitude les prix qui nous paraissent pouvoir être cités, sans garantie qu'ils puissent être pratiqués après la publication de notre bulletin. Les cours sont, du reste, bien trop irréguliers d'une région à une autre pour que nous puissions les garantir à un degré quelconque. Chaque jour les voit se modifier assez profondément dans un sens ou dans un autre, et suivant la situation des parties en présence.

VINS

Les vendanges sont commencées et elles deviendront générales la semaine prochaine. Les quantités pourraient être un peu moins réduites qu'on ne le pensait il y a un mois. Nous avons eu un peu de pluie qui a fait le plus grand bien au raisin. Le volume des grappes est considérable — les grains ont pu, par suite, se développer sans se gêner les uns les autres. — La qualité devrait être très bonne. Le degré constaté dans les premières cuvées atteint et dépasse même 10 pour les gros-plants bien mûrs, 11 et demi et mieux pour les muscadets.

La qualité entrevue engage les acheteurs à s'assurer les vins provenant des clos épargnés par les gelées du printemps, et les prix que nous avons indiqués dans notre dernier Bulletin ont été pratiqués couramment. Nous pouvons donc noter les muscadets ordinaires aux environs de 440 à 450 et les muscadets de choix de 460 à 470. Dans le Valletais, les débitants ont même payé des petits ou moyens celliers jusqu'à 500 francs. — Ces prix comportant les conditions de marchandise nue, les 225 litres, livraison à l'entonnage, barrique pour barrique, dans les fûts des vendeurs, parfois dans ceux des acheteurs.

Pour les gros-plants de tout premier choix provenant des régions plus spécialement productrices de muscadet, on a atteint jusqu'à 300, 325 et 350. Par contre, dans le bas de la Loire, le prix de 200 fr. paraît être jusqu'ici un maximum.

Il reste encore dans les celliers de cette région un certain stock de vins de 1920 qui pèse, croyons-nous, quelque peu sur la réalisation de la récolte 1921. Et cependant la qualité de celle-ci devrait être supérieure à la précédente. Mais nos gros-plants ont été très concurrencés pendant les mois de grande consommation par les vins rouges du Midi dont les prix sont restés très avantageux, tout au moins jusqu'à fin juin et la vente s'en est ressentie.

Office Agricole Régional de l'Ouest
CENTRE D'EXPÉRIMENTATION DE NANTES

L'Elevage des Porcs et la Disette Fourragère

Le poids d'un porc de 20 kilos soumis au régime intensif arrive couramment à quintupler dans l'espace de quatre mois. On comprend qu'un semblable résultat nécessite une suralimentation de tous les jours.

Pendant plusieurs années, les tourteaux d'arachides et de palmistes ont été presque les seuls aliments concentrés que l'éleveur put se procurer; ils ont donné les meilleurs résultats dans l'élevage intensif.

La valeur nutritive du tourteau de palmiste est grande, mais son goût n'attire pas assez le porc pour le décider à en consommer des quantités aussi fortes qu'il serait désirable. Le tourteau d'arachides, au contraire, plaît beaucoup aux animaux. En mélangeant les deux tourteaux par moitié, il devient facile de leur faire absorber des rations suffisamment copieuses.

On trouve maintenant un certain nombre d'aliments de grande richesse qui pourraient, tout aussi bien que le tourteau d'arachides, faire accepter par les porcs celui de palmistes. Ils ne coûtent pas plus cher.

En raison de sa teneur exceptionnelle en azote, le tourteau d'arachides joue un rôle prépondérant dans la production du lait et de la viande de boucherie, tandis que l'élevage du porc n'utilise que des quantités d'azote assez restreintes. Puisqu'il est devenu possible de s'en dispenser, il serait fâcheux que l'on continuât à détourner de son véritable emploi le tourteau d'arachides, et que l'on eut encore recours à lui uniquement pour masquer la fadeur du tourteau de palmistes.

Les farineux, maïs, manioc, orge, riz, seigle et sorgho remplissent aisément le même but. Le sorgho est peut-être celui dont l'emploi semble le mieux indiqué. Tous les animaux en raffolent. Son apparence, qui est celle d'un gros millet, ne prévient pas en sa faveur, aussi il est probable que son prix restera longtemps le plus avantageux.

La richesse alimentaire du sorgho ne le cède en rien à celle du froment, du manioc, de l'orge et du seigle, elle n'est dépassée que par celle du maïs. La farine de riz lui est inférieure.

La production du sorgho est sans importance en France, mais son importance est inouïe en Afrique, où il pousse à l'état spontané. Dans nos possessions de l'Afri-

que Occidentale, il n'y aurait que la peine de ramasser la graine. Avant la guerre, l'Allemagne avait commencé à faire venir de grandes quantités de sorgho de ses colonies d'Afrique, pour nourrir ses porcs.

Nos huileries seraient les premières intéressées à joindre l'importation du sorgho à celle des graines oléagineuses. Il leur serait facile de préparer avec ces graines et leurs tourteaux de palmistes d'excellents mélanges. Leur valeur nutritive serait supérieure à celle des tourteaux, les animaux s'en montreraient friands. Ces mélanges ne seraient pas longtemps avant de devenir en faveur.

Lorsque le sorgho n'est ni concassé, ni moulu, une certaine quantité de graines échappe à la digestion, aussi l'éleveur accordera-t-il la préférence à celui qui aura passé sous les meules des huileries. Plusieurs déjà, à notre connaissance projettent de fabriquer des mélanges de tourteaux de palmistes et de sorgho.

L'élevage intensif est assurément celui qui convient le mieux aux besoins et aux possibilités de la situation actuelle. Il est des plus faciles.

Tout d'abord, cet élevage ne saurait être entrepris que sur des animaux bien venants, de races précoces ou de précocité moyenne.

Les animaux croissant beaucoup plus vite, doivent trouver dans leurs rations bien plus d'azote pour former les matériaux de la chair et de phosphate de chaux pour constituer leur squelette, que n'en ont besoin ceux dont les progrès sont lents.

Cinq ou six litres de lait écrémé suffiront chaque jour pour leur fournir l'azote et le phosphate de chaux nécessaires. Quand le lait fait défaut, 500 grammes de tourteau d'arachides apportent l'azote, et une forte poignée de poudre d'os le phosphate de chaux sans lesquels toute croissance deviendrait impossible.

Il ne reste plus qu'à compléter la ration par celui des aliments concentrés, tourteaux, grains ou autres farineux qu'on pourra se procurer au meilleur compte, en ayant soin, toutefois, que cette ration soit bien au goût des animaux.

Elle sera aussi copieuse que leur appétit le permettra. Plus ils mangeront, plus ils grandiront vite et, finalement, moindre sera la dépense.

On s'abstiendra de tout aliment grossier. Ne coûtait-il rien, il serait encore trop cher, car il encombrerait l'estomac et ne permettrait pas au porc d'absorber la totalité des principes nutritifs qu'il serait en état d'utiliser. Ce serait retarder la croissance.

Lorsqu'on disposera de grandes quantités de lait écrémé, il y aura intérêt à en augmenter la dose, à mesure que les animaux grandiront. On n'oubliera pas, toutefois, que leur appareil digestif est exigü et que, sous un volume de dix litres, le lait écrémé ne renferme pas plus de principes nutritifs qu'un kilogramme d'aliments concentrés.

On se servira avec modération du sérum des fromageries pour délayer les aliments et augmenter leur sapidité. On se gardera d'en abuser, car il est bien pau-

vre en principes nutritifs, surtout en azote.

En raison de la baisse des prix de la viande et de la hausse de ceux des aliments, bien des éleveurs se demandent s'ils ont encore avantage à nourrir des porcs. Oui, à n'en pas douter.

La disette de pommes de terre est en train de restreindre énormément l'élevage, le bas prix des porcs de lait en témoigne. L'hiver prochain, la viande sera rare, par conséquent chère.

Avec du lait écrémé, 200 kilos d'aliments concentrés suffisent pour produire 150 livres de viande grasse, en quatre mois environ. Si on évalue à 140 francs le prix des aliments, à 40 francs celui du porcelet, les 150 livres de viande ne reviennent qu'à 180 francs. Au cours actuel de 3 francs la livre, l'éleveur en retire 450 francs. Il lui reste une marge de 270 francs pour ses frais et son bénéfice.

Sans lait, les progrès sont moins rapides. Il y a lieu de compter sur une consommation de 225 kilos palmistes et sorgho, 75 kilos tourteau d'arachides et 10 kilos poudre d'os, le tout coûtant actuellement 215 francs. Si on y ajoute le prix du porc, 40 francs, l'éleveur se trouve encore gagner 195 francs bruts. Une hausse des prix de la viande, que les circonstances semblent rendre inévitable, viendrait augmenter sensiblement le bénéfice de ceux qui entreprendraient en ce moment un élevage intensif.

André GOUIN.

Les cours du lait et le marché de la viande

Rien de spécial à ajouter à notre dernière chronique sur la situation agricole, sinon que la fermeté du cours des blés est générale, comme nous le signalons plus haut ; il en est de même des avoines, bien que l'activité se ralentisse sur cette dernière. Pour les orges, la situation reste incertaine, très ferme en disponible pour les orges de brasserie, mais plus faible pour les orges alimentaires ; le livrable semble fléchir ; une hausse nouvelle reste improbable.

Fermeté des cours, après nouvelle hausse, sur les vins dans toutes les régions ; le commerce se décide à acheter, convaincu désormais qu'aucune baisse n'est plus possible la récolte nouvelle s'annonçant nettement déficitaire et les stocks étant nuls.

La température reste généralement partout favorable, des journées chaudes ont succédé à des pluies bienfaisantes, profitables au raisin et à toutes les racines.

La production des pommes de terre sera moins déficitaire qu'on ne l'avait craint ; aussi sur les marchés de Bretagne, les cours ont-ils brutalement fléchi durant cette dernière décennie tombant de 40 fr. à 28 francs.

Par contre, à la faveur des pluies tombant sur une terre très chaude, les pâturages ont promptement repris leur vigueur et le cultivateur a cessé de céder son bétail en l'abandonnant à vil prix.

C'est ainsi qu'à la fin de la seconde quinzaine d'août, les gores de deux mois qui étaient tombés à 15 ou 20 fr. pièce sont remontés à 30 fr., ce qui est loin d'ailleurs de constituer un cours rémunérateur, les veaux de lait, que les mères ne pouvaient plus nourrir faute de vert et qu'on abandonnait à 2 fr. 50 le kilogramme, reprenaient le cours de 4 fr. avec tendance ferme.

Cette tendance se manifestait également sur les boeufs de travail qui gagnaient 500 francs par paire.

Quant aux vaches laitières, celles qui valaient 3.000 fr. à pareille époque de l'année dernière, étaient cédées au prix de 800 francs. Depuis le 15 août, leur prix s'est relevé d'un millier de francs ; mais de tels écarts ne profitent pas précisément à l'éleveur, bien plutôt à l'intermédiaire ; ils font ressortir en tous cas, les aléas qui incombent aux nourrisseurs, et ils justifient l'élévation du prix du lait.

La production du lait s'est, en effet, trouvée réduite dans certaines fermes dans une proportion de plus de 60 0/0 par suite de la sécheresse qui a privé les animaux de la verdure des pâturages et même d'eau à boire.

Certains domaines ont dû aller à plus de 10 kilomètres et parfois à 15, cher-

cher de l'eau pour alimenter les animaux ; et ce ne sont pas les dernières pluies qui ont pu suffire pour remonter les sources.

Cependant, les frais généraux, loin de diminuer n'ont fait que s'accroître, car les animaux au lieu d'être nourris au paccage, sans qu'il en coûte rien, se trouvaient nourris à l'étable, mangeant le foin réservé pour la période d'hiver ou pour la vente, foin dont la valeur à la grange est aujourd'hui de plus de 30 francs aux 100 kilos.

Diminution de la production, augmentation considérable du capital engagé et des frais généraux, comment le cultivateur, le nourrisseur, pourraient-ils continuer à produire du lait autrement qu'à perte, s'ils n'en relevaient pas le prix ?

Reste à examiner la situation des cours des animaux à viande.

Sur les porcs, la fermeté des cours que nous avions soulignée dans une de nos précédentes chroniques, se maintient, nous croyons qu'elle peut s'accroître.

Sur les moutons, depuis les dernières pluies, il y a également une hausse marquée surtout sur les jeunes qui sont achetés par les cultivateurs désireux d'utiliser les paccages.

Sur les bovins, fermeté générale, sans qu'on puisse dire qu'il y ait en culture une hausse très marquée, mais il est inévitable que cette fermeté se maintiendra, étant donnée la quantité d'animaux offerts à la vente et abattus au cours de cette période de sécheresse.

Mais avec les paccages abondants dont on va pouvoir user avant l'hiver et les rendements satisfaisants des cultures de racines destinées à l'alimentation, il est probable que la culture va nous procurer des animaux mieux en chair que nous ne pouvions l'espérer et dont le rendement, viande nette, sera par conséquent plus élevé, et cela sur toutes les catégories.

De plus, la crise que nous venons de traverser, a fait abattre tous les sujets défectueux, mal formés, exerçant par conséquent une action des plus utiles sur la sélection des races, d'où une plus grande précocité.

La fermeté des cours de tous les animaux, tant d'élevage, de travail, que de boucherie, se trouve d'ailleurs accentuée du fait des achats des régions libérées qui commencent à se reconstituer et qui auront encore longtemps des besoins considérables.

Nous savons qu'il va se faire cet automne des achats importants dans les pays d'élevage, en animaux maigres, afin d'utiliser les drèches des sucreries aujourd'hui reconstituées.

Nous voulons croire que la boucherie ne voudra pas exploiter cette fermeté de cours des bovins pour élever ses prix. Le scandale des cours pratiqués par la boucherie de détail pendant la période qui vient de s'écouler est assez grand pour ne pas y ajouter encore.

Une hausse très sensible peut se manifester en culture sur tous les animaux de boucherie sans que la boucherie de détail puisse y trouver le moindre argument pour justifier les prix qu'elle impose aujourd'hui au consommateur ; à plus forte raison, pour les élever encore.

Les pouvoirs publics se sont efforcés de porter un remède à cet état de choses, car le consommateur a fini par se rendre compte que ce n'était pas le cultivateur qui était la cause de la vie chère, mais bien l'intermédiaire.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la lutte engagée entre le sous-secrétaire d'Etat et la boucherie de Paris, nous nous bornons à signaler la décision que vient de prendre le préfet de police et qui, croyons-nous, est la seule susceptible de présenter quelque efficacité : l'obligation, pour le boucher, de délivrer une facture détaillée à l'acheteur, même quand celui-ci ne la lui demande pas.

A. M.

(France Paysanne du 4 septembre).

La diarrhée chronique des bovidés adultes

Au nombre des maladies exceptionnellement graves qui frappent notre gros bétail et jusqu'ici considérées comme incurables, il en est une qui paraît avoir pris une réelle extension durant ces dernières années, c'est l'entérite paratuberculeuse,

couramment dénommée diarrhée chronique.

Il est très probable que pour cette affection, comme pour d'autres, les grands déplacements de bétail vivant, bien portant ou malade, au cours de la guerre, auront puissamment contribué à une diffusion qui ne se fût pas produite sans cela. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette affection dont la caractéristique, « diarrhée continue », est si facile à apprécier, était jusqu'alors signalée surtout dans certaines régions de Normandie ou des Flandres et qu'elle paraît aujourd'hui avoir gagné les départements du Centre où elle cause des pertes imprévues auxquelles on n'était pas accoutumé.

C'est qu'en effet son début n'a rien de très alarmant et son allure essentiellement chronique, d'une durée minima de plusieurs mois, n'attire souvent l'attention que lorsque les malades ont déjà perdu toute valeur commerciale réelle.

Malgré une manifestation apparente, on ne peut plus significative, l'entérite paratuberculeuse a été et reste souvent confondue avec d'autres affections, telles que les entérites banales ou les entérites parasitaires. Ces dernières évoluent cependant à peu près exclusivement sur les jeunes animaux de six mois à deux ou trois ans, et les entérites banales sont de durée limitée. L'entérite paratuberculeuse, au contraire, apparaît sans troubles apparents, sans fièvre marquée, sans coliques manifestes, sans perte d'appétit ; un seul signe la caractérise, la diarrhée continue, fréquente, parfois profuse, séreuse, presque liquide et à odeur fétide nette de fermentations digestives anormales. Cette diarrhée se prolonge et s'aggrave jusqu'à la mort sans que rien puisse l'arrêter de façon efficace et sûre.

On obtient bien, par des médications variées, des modifications temporaires du fonctionnement intestinal, des améliorations plus apparentes que réelles ; tout cela pour quelques jours seulement, et sans qu'il en résulte une modification heureuse de l'état général des malades. Puis il arrive un moment où toutes les médications restent inefficaces, et les malades succombent au bout de quelques mois ou même d'une année et plus selon l'intensité des troubles intestinaux qui, eux aussi, présentent des variantes avec l'âge des malades et leur plus ou moins grande résistance individuelle.

Or, l'existence de la diarrhée chez des bovidés qui, au pâturage ou à l'étable, ont conservé en grande partie l'appétit, à la période de début tout au moins, cela n'a en général pas de caractère bien inquiétant ; on conçoit donc fort bien que les possesseurs n'y attachent pas autrement d'importance.

Mais, avec le temps et rapidement, les malades s'amaigrissent avec une rapidité inquiétante, quelle que soit la qualité du régime alimentaire auquel ils sont soumis. Ces malades fondent à vue d'œil ; il n'y a pas de maladie qui, avec le temps, les amène à un état semblable d'amaigrissement et de déchéance organique générale, pas même la tuberculose chronique, après des années d'évolution. C'est la maladie qui, littéralement, fait par excellence des malades n'ayant plus que la peau et les os.

Et quand ces malades succombent et qu'on en fait l'autopsie, on ne trouve rien ; pas de lésions visibles à l'œil, autres que celles se rattachant à l'étisie, c'est-à-dire la disparition totale de la graisse naturellement, l'atrophie de tous les organes, de toutes les masses viscérales et musculaires, l'amaigrissement à ses extrêmes limites.

C'est qu'en effet cette diarrhée chronique est provoquée par un microbe, un bacille qui a certaines propriétés biologiques et certaines affinités avec le bacille tuberculeux ordinaire, mais qui en diffère considérablement par les propriétés pathogènes. Il se cultive et se multiplie surtout presque uniquement dans la muqueuse de l'intestin, provoquant des altérations qui ne sont décelables qu'au microscope et, par suite, des troubles de fonction physiologique de l'intestin qui ne peuvent être interprétés qu'après examen des lésions. Et c'est cette pénétration de l'agent microbien causal dans l'épaisseur des parois de l'intestin qui fait que les médicaments agissant en surface intestinale seulement, restent à peu près totalement inefficaces.

Dans les exploitations d'élevages infectées, la diarrhée chronique n'évolue pas

sous forme enzootique, il est assez exceptionnel qu'il y ait lieu d'observer plusieurs cas à la fois, ces cas de maladie sont généralement isolés, mais au cours d'une année, ils se succèdent à quelques semaines ou quelques mois d'intervalle, de sorte qu'en fin de compte les pertes n'en sont pas moins fort importantes.

Cette évolution insidieuse n'attire pas aussi vivement l'attention qu'une maladie à marche aiguë et rapide, à manifestations brutales ou tout de suite alarmantes et cependant sa gravité est extrême, parce qu'il semble bien que le séjour d'un ou d'une malade dans un troupeau ou dans un pâturage, soit le point de départ d'une implantation à demeure de la maladie dans la ferme. Et il est des fermes d'élevage du nord-ouest de la France où l'on perd chaque année et régulièrement plusieurs unités de cette affection. La plus grande part du bénéfice espéré disparaît ainsi.

Comment se fait la dissémination et la perpétuation de la maladie dans une exploitation ?

Nos connaissances, sur ce point, ne sont pas aussi étendues qu'on pourrait le souhaiter. La transmission directe, expérimentale de l'infection, de sujets malades à sujets sains, ou par utilisation de cultures artificielles du bacille paratuberculeux, est fort difficile à réaliser et ne réussit pas dans tous les cas, à beaucoup près. Le séjour prolongé de malades à diarrhée chronique, au milieu de sujets sains à l'étable, par exemple, n'est jamais suivi à brève ou longue échéance de l'apparition de la maladie sur les voisins des malades, et il en est de même au pâturage. Cependant, l'observation attentive démontre que c'est là le début de l'implantation de l'affection dans une exploitation, mais on n'en acquiert la preuve que des mois et des mois après.

Il y a encore sous le rapport des conditions d'apparition, de diffusion et de dissémination de la diarrhée chronique, bien des détails qui nous échappent et qui restent à préciser par l'observation et l'expérimentation.

Ce qui semble le plus probable, c'est que, dans les conditions naturelles, la contamination de sujets sains se fait surtout dans les pâturages, par les aliments souillés par les déjections des malades et surtout par les boissons des mares servant d'abreuvoirs. Et, sous ce rapport encore, il y a de l'inconnu concernant les conditions d'évolution du microbe incriminé dans le milieu extérieur. On le retrouve, ou, pour le moins, quelque autre agent tout à fait comparable, dans certaines eaux de mares stagnantes de pâturages à bovidés, et aussi dans des mares abreuvoirs de fermes ; de sorte qu'il est assez logique d'admettre une origine hydrique possible et probable, assez fréquente de l'affection dans les conditions ordinaires de l'élevage.

Ce n'est là qu'une donnée résultant de l'observation, qui n'est certes pas à l'abri de toute objection puisqu'il n'y a que quelques sujets seulement qui contractent la maladie, bien que tous les animaux d'une exploitation soient alimentés et abreuvés de la même façon, mais ce sont là des constatations courantes en pathologie générale et comparée, et il serait superflu de vouloir ici en démontrer le pourquoi.

Ce qui, dans ce rapide exposé, reste particulièrement utile pour les éleveurs, c'est d'abord le fait que l'entérite paratuberculeuse, vulgairement la diarrhée chronique des bovidés adultes, est une maladie qu'on ne guérit pas sûrement, jusqu'à ce jour tout au moins, et qui présente toujours ce gros danger, dès l'apparition d'un premier cas, de s'implanter dans une exploitation où elle peut ensuite se perpétuer durant des années, faisant successivement un nombre de victimes variable selon les exploitations et leurs conditions d'entretien.

C'est, ensuite, cette autre constatation qu'il semble acquis que l'infection se fasse au pâturage, à la faveur de séjours plus ou moins prolongés de sujets sains avec des malades ou dans des pâturages préalablement contaminés ; ou encore par l'intermédiaire des boissons venant de mares souillées par les déjections ou les purins.

De ces différentes constatations et données d'observations, il est permis d'en déduire quelques indications utiles à la prophylaxie de l'affection, tant qu'un moyen précis et efficace de traitement n'aura pas fait ses preuves.

La présence d'un ou de plusieurs malades dans une exploitation ou un herbage

est un réel danger pour la contamination directe des autres animaux, la contamination des herbages et celle des abreuvoirs ; il y a donc intérêt à isoler les malades soit à l'étable, soit au dehors sur un parcours non fréquenté par le reste du troupeau.

La souillure des mares par les déjections et les purins doit être évitée, et les fumiers spéciaux, retirés des étables abritant les malades ne seront utilisés, dans la mesure du possible, que sur les labours.

La maladie étant d'autre part, et cela non seulement en France, mais aussi bien à l'étranger, considérée comme économiquement et pratiquement incurable, il n'y a pas d'intérêt à conserver les malades lorsque l'origine de l'affection a été nettement précisée par le vétérinaire traitant. Dans les cas les plus heureux, lorsque la maladie est reconnue tout au début, ces malades peuvent recevoir comme destination la basse boucherie ; il n'a jamais été signalé qu'il y ait le moindre inconvénient à cette pratique ; mais lorsqu'elle n'est reconnue que tardivement, il faut compter avec une perte sèche sans aucune autre utilisation possible que l'équarrissage.

Il y a, enfin, une troisième précaution qui est nettement indiquée, et qui par cette année de sécheresse exceptionnelle, pourra être facilement réalisée à peu près partout, c'est la désinfection et même l'assèchement, le nettoyage à fond des mares abreuvoirs par le curage, l'enlèvement et le transport des boues et des vases sur des terres de labours. En temps ordinaire, ce n'est pas toujours un problème de réalisation pratique commode ; cette année, au contraire, rien ne sera plus facile à peu près partout ; il serait contraire aux intérêts de l'exploitation de ne pas en profiter.

Lorsque la diarrhée chronique sévit depuis des années dans une ferme ou dans certains pâturages, on a été jusqu'à conseiller l'abandon temporaire de l'élevage des bovidés durant quelques années. Ce ne peut être qu'une pratique de désespoir, et j'ai la conviction qu'en prenant les mesures ci-dessus indiquées on peut s'éviter d'en arriver à cette mesure extrême.

G. MOUSSU.
(Agriculture Pratique.)

Correspondance

M. Gr. à V. (Deux-Sèvres). — Il existe en effet un procédé de destruction des vers blancs. Ce sont les injections souterraines de sulfure de carbone à l'aide du pal Gastine. La dose de 25 à 30 grammes par mètre carré doit être répartie entre 3 ou 4 trous.

En ce qui concerne la destruction des campagnols, on peut utiliser de préférence les appâts empoisonnés à la noix vomique. Il est nécessaire de s'adresser au pharmacien pour la préparation de l'appât : 12 litres d'eau bouillante dans laquelle on aura fait dissoudre 40 grammes de sulfate de strychnine, et avec lesquels on arrosera 12 litres de grains de blé. On colore la masse en vert, en noir ou en bleu avec une matière colorante appropriée, on la couvre avec de vieux sacs, et on laisse les grains gonfler pendant 48 heures. Cet appât doit être employé peu de temps après sa préparation. Placer les grains dans une bouteille dont le bouchon est entaillé d'une large fente ; projeter quelques grains dans chaque terrier par une brusque secousse. Opérer par un temps sec, et ne pas oublier que la noix vomique est un poison très dangereux. Se laver les mains après l'opération, tenir volailles et pigeons enfermés pendant quelques jours. — (P. L.).

N° 6271 (Ain). — Vous avez des champs de trèfle semés ce printemps dans du blé et de l'avoine, qui, ces céréales récoltées, paraissent très clairs. Si des pluies survenaient enfin, le trèfle pourrait, sans doute, taller et garnir suffisamment le sol ; autrement, vous pourriez semer 25 kilogr. de ray-grass anglais que vous enterrerez par un très léger coup de herse ou même un simple coup de rouleau ou de cross-kill. Dans tous les cas, même après la herse, il y a lieu de faire passer le rouleau.

Nous croyons qu'il vaut mieux regarnir le sol avec du ray-grass que de tenter, à cette époque de l'année, un nouveau semis de trèfle. — (H. H.).

(Agriculture Pratique.)

Répression des Fraudes

DECRET portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, en ce qui concerne les vins, les vins mousseux et les eaux-de-vie.

TITRE PREMIER

VINS

ARTICLE PREMIER. — Aucune boisson ne peut être détenue ou transportée en vue de la vente, mise en vente ou vendue sous le nom de vin que si elle provient exclusivement de la fermentation du raisin frais ou du jus de raisin frais.

La dénomination de « vin doux » peut être employée pour désigner le moût de raisin frais en cours de fermentation destiné à la consommation.

Ne peuvent être considérés comme vin propre à la consommation :

Le liquide obtenu par surpressurage de marcs ayant déjà produit la quantité de vin habituellement obtenue par pressurage suivant les usages locaux, loyaux et constants ;

Les vins atteints d'accescence simple ayant une acidité volatile : 1° supérieure à 2 gr. 50 par litre exprimée en acide sulfurique ; 2° supérieure à 2 grammes seulement, mais présentant nettement à la dégustation les caractères des vins piqués, bien que les éléments constitutifs ne soient pas sensiblement modifiés et que leur aspect soit resté normal ;

Les vins atteints d'autres maladies, avec ou sans accescence, dont l'aspect et le goût sont anormaux et caractérisés :

Soit par une teneur en acide tartrique total, exprimée en bitartrate de potassium, inférieure à 0 gr. 500 par litre ;

Soit par la présence de deux au moins des trois caractères suivants :

Acidité volatile supérieure à 1 gr. 75 par litre, exprimée en acide sulfurique ;

Teneur en acide tartrique total exprimée en bitartrate de potassium, inférieure à 1 gr. 25 par litre ;

Teneur en ammoniacque supérieure à 20 milligrammes par litre.

Art. 2. — Est considérée comme une tentative de tromperie ou une tromperie aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} août 1905, le fait de détenir sans motifs légitimes, d'exposer, de mettre en vente ou de vendre pour la consommation, des vins impropres à cet usage, ou des vins obtenus par mélange de vins et de vins impropres à la consommation.

Sont considérées comme frauduleuses, les manipulations et pratiques qui ont pour objet de modifier l'état naturel du vin, soit de tromper l'acheteur sur les qualités substantielles ou l'origine du produit, soit d'en dissimuler l'altération et notamment le coupage de vins avec des vins impropres à la consommation.

En conséquence, rentre dans les cas prévus par les articles 3 et 4 de la loi du 1^{er} août 1905 et par l'article 4 de la loi du 28 juillet 1912 le fait d'exposer, de mettre en vente ou de vendre, connaissant leur destination, ou de détenir sans motifs légitimes des produits propres à effectuer les manipulations ou pratiques ci-dessus visées et, notamment, des substances destinées :

A améliorer et bouqueter les moûts et les vins en vue de tromper l'acheteur sur leurs qualités substantielles, leur origine ou leur espèce ;

A guérir les moûts ou les vins de leurs maladies en dissimulant leur altération ;
A fabriquer des vins artificiels ;
A masquer une falsification du vin, en faussant les résultats de l'analyse.

Art. 3. — Ne constituent pas des manipulations et pratiques frauduleuses aux termes de la loi du 1^{er} août 1905 les opérations ci-après énumérées, qui ont uniquement pour objet la vinification régulière ou la conservation des vins :

1° En ce qui concerne les vins. — Le coupage des vins entre eux ;

Le coupage des vins blancs secs, en vue de leur édulcoration, avec des « vins doux » ou des moûts mutés à l'anhydride sulfureux, à la condition que le mélange ne contienne pas une dose de cet antiseptique supérieure à celle indiquée ci-dessous ;

La congélation des vins en vue de leur concentration partielle ;

La pasteurisation, le filtrage, les soutirages, le traitement par l'air ou par l'oxygène gazeux pur ;

Les collages au moyen de clarifiants consacrés par l'usage, tel que la terre d'in-fusoires, l'albumine pure, le sang frais, la caséine pure, la gélatine pure ou la colle de poisson ;

L'addition de sel dans les limites fixées par la loi du 11 juillet 1891 ;

L'addition du tanin dans la mesure indispensable pour effectuer le collage au moyen des albumines ou de la gélatine ;

La clarification des vins blancs tachés au moyen du charbon purifié exempt de principes nuisibles et non susceptibles de céder au vin des quantités appréciables d'un corps pouvant en modifier la composition chimique ;

Le traitement par l'anhydride sulfureux pur. Les quantités employées seront telles que le vin ou « le vin doux » ne retienne pas plus de 450 milligrammes d'anhydride sulfureux par litre, dont 100 milligrammes au maximum à l'état libre. Toutefois, un écart de 10 p. 100 en plus de ces quantités est toléré ;

La coloration des vins obtenue par addition de caramel de raisin ;

L'addition d'acide citrique cristallisé pur, dans le but d'empêcher la casse, à la dose maxima de 0 gr. 500 par litre.

2° En ce qui concerne les moûts. — Indépendamment de l'emploi du plâtre et du sucre dans les limites fixées par les lois du 11 juillet 1891 et du 28 janvier 1903.

Le traitement par les bisulfites alcalins cristallisés purs à une dose inférieure à 20 grammes par hectolitre et par l'anhydride sulfureux pur, sans limitation de quantité ;

Le désulfitage, par un procédé physique, des moûts mutés par l'anhydride sulfureux en vue de les ramener à une teneur en acide sulfureux, telle que le vin qui sera obtenu par la fermentation des dits moûts ne renferme pas une quantité d'anhydride sulfureux supérieure à celle fixée ci-dessus pour les vins ;

L'addition de tanin ;

L'addition à la cuve d'acide tartrique cristallisé pur dans les moûts insuffisamment acides. L'emploi simultané de l'acide tartrique et du sucre est interdit ;

L'addition de phosphate de chaux commercialement pur ;

L'addition de phosphate d'ammoniacque cristallisé pur ou de glycéro-phosphate d'ammoniacque pur, à la dose strictement nécessaire pour assurer le développement normal des levures ;

L'emploi des levures sélectionnées ;

La concentration partielle des moûts, mais seulement dans une limite telle que le moût concentré puisse subir la fermentation alcoolique sans aucune addition d'eau et en donnant un vin présentant une composition semblable à celle des vins qui peuvent être obtenus habituellement par les moûts de même origine que le moût soumis à la concentration. En aucun cas, la réduction du volume ne devra dépasser le dixième du volume du moût traité.

(A suivre.)

NOURRITURE DU BETAIL

(Tous ces prix sans engagement)

Manioc pour veaux, les 100 kilos 85 »
En sacs de 100 kilos sur wagon Chantenay.
Riz Saïgon importation, les 100 k. 95 »
Brisures de riz, les 100 kilos..... 85 »
Farine basse de riz, les 100 kilos... 58 »
Sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE

	Les 100 kilos logés
	en sacs de 75 kilos wag. Chantenay par 2 sacs minimum
	en sacs de 100 kilos wagon Nantes en magasin ou domicilié par toutes quantités
Arachides Rufisque blancs » »	78 » »
Arachides décortiquées... 64	69 » »
Palmistes en sacs de 50 k. » »	60 » »
Mélange spécial p. porcs	
½ palmistes	
½ sorgho..... » »	60 » »
Orge d'Algérie, les 100 kilos logés sur wagons Nantes :	
Par wagons complets.....	55 » »
Par quantités moindres ou en magasin	58 » »

Granulé condensé pour volailles... 57 00
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 50 kilos.
Poudre d'os alimentaire..... 55 00
Poudre d'os alimentaire en farine. 60 00
Les 100 kilos logés.
Aliment mélassé l' « Intensif »..... 43 00
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 75 kilos.
Son mélassé..... 60 00
Les 100 kilos logés, en sacs de 50 kilos.

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville 150 00 à 160 00
Paille, — — 55 00 à 60 00
Foin, les 500 k. en ville 180 00 à 200 00
Paille, — — 75 00 à 90 00

VIGNES

Les plus belles Vignes - Les meilleurs Plants
PEPINIERES DE L'OUEST
LES PLUS IMPORTANTES DE LA RÉGION
60 hectares vignobles et pépinières
Exposition Nationale : PARIS 1911
1^{er} Prix : MÉDAILLE D'OR — Hors Concours
MEMBRE DU JURY

GIRAULT-SAPIN

Propriétaire-Viticulteur
Domaine de la RONDE CHASSENEUIL (Vienne)
Plants greffés des meilleures variétés
BOUTURES GREFFABLES
Producteurs directs recommandés GAILLARD BLANC, 157, (Roi des Blancs) ; GAILLARD 2 et 194 rouges, SEIBELS ; COUDEROS différents numéros, NOAH ; OTHELLO, etc. Authenticité et sélection rigoureusement garanties.
PRIX MODÉRÉS
Commandes et expéditions soignées

ALIMENTATION DU BÉTAIL

Les Aliments mélassés SAY

pour chevaux et bestiaux
remplacent à poids égal :
GRAINS, TOURTEAUX, FOURRAGES
MÉLASSE SAY 80 % de mélasse.
SON MÉLASSÉ SAY 50 % de mélasse.
PAILLE SAY { 50 % de mélasse.
50 % de paille de blé.

Les plus sucrés et les meilleurs des aliments mélassés
Le sucre donne de la force aux animaux, les engraisse et supprime :

COLIQUES, DIARRHÉE, CONGESTIONS

Pour les commandes, s'adresser au Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, 5, Quai Cassard, à Nantes.

G^{DE} PHARMACIE DE PARIS

Place Royale — NANTES — Rue d'Orléans

PHARMACIE D'ORDONNANCES — LA PLUS VASTE DE PROVINCE

OFFRES ET DEMANDES

Nous avons repris la publication de notre service d'informations pour les offres et demandes relatives à tout ce qui concerne l'Agriculture :

Offres et demandes d'emplois agricoles, de fermages, de métayages, de matériel agricole, de bétail, de produits de la terre. Jusqu'à nouvel avis, ces annonces limitées à un maximum de cinq lignes chacune, seront *gratuites* pour tous nos adhérents, qui auront droit à deux insertions pour la même annonce.

Mais comme ces annonces nous occasionnent, pour répondre aux demandes de renseignements, des frais assez élevés de correspondance et de poste, nous ne les insérerons qu'autant qu'elles nous parviendront accompagnées d'une somme de 1 fr. 50 en timbres-poste, mandats, ou espèces versées à notre caisse.

En dehors de ces insertions, nous insérerons diverses annonces ou réclames de maisons commerciales ou industrielles pour lesquelles nous déclinons toute responsabilité, l'emplacement qui leur sera réservé, étant réservé par contrat à une agence de publicité de la région de l'Ouest qui en est ainsi concessionnaire.

OFFRES

33. — A vendre un grand pressoir, système Mabilbe, marchant à la vapeur ou au moteur.

34. — A vendre torpedo Sizaire-Naudain, 12 HP 1916, 4 ou 5 places.

35. — A vendre, état neuf : 1° Un broyeur de pommes Simon M. G. 10, avec son manège ; 2° Un lot demi-muids chêne, bon état, 160 fr. l'un.

36. — A vendre : 20 barriques gros-plant ; 20 barriques muscadet, récolte 1920, excellente qualité, fûts de l'acheteur.

37. — A vendre : 1° Couple de canards coureurs Indiens, adultes ; 2° Lapins angoras, prix avantageux.

38. — A vendre d'occasion, demi-muids et barriques chêne en bon état.

39. — A vendre postier breton très distingué, 1 m. 56, rubican, 13 ans, énergique, port de tête, encolure, bon et joli, attelé et monté.

DEMANDES

40. — Jeune ménage demande place à la campagne ; le mari 23 ans, jardin potager, la femme 23 ans, concierge ou service intérieur.

41. — Jeune ménage demande place ; le mari 34 ans, bonne instruction, connaissant l'élevage, la grande culture et la viticulture, ferait régisseur ou chef de culture. — Bonnes références.

42. — On demande pour environs de Nantes une femme pour la basse-cour.

43. — Ménage, 2 enfants, 3 et 8 ans, demande place, le mari jardinier, ferait chauffeur ; la femme concierge ou petite basse-cour.

44. — Ménage, 2 enfants, 16 ans et 15 mois, demande place à la campagne. Le mari cultivateur, jardinier, vigneron. La femme basse-cour.

46. — On demande pour la Mayenne, et pour la Toussaint prochaine, une femme de 40 à 60 ans comme concierge, journalière, ou un ménage pour le même service.

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 15 septembre.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs.....	1 720	1 546	3.60	2.80	2.42
Vaches.....	820	744	3.60	2.80	2.40
Taureaux....	234	241	2.58	2.05	1.80
Veaux.....	1 018	1 010	5.76	4.92	3.57
Moutons....	8 160	7 201	4.56	3.05	2.30
Porcs.....	2 713	2 713	5.21	4.90	4.51

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 16 septembre.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1921	72 à 74	
Seigle	>	55 à 58	
Avoine	>	60 à 63	
Orge	>	70 à 75	
Sarrasin	>	80 à 82	
Son	>	50 à 01	
Fèves	>	60 à 00	
Farine		100	

VINS

Muscadet, 1 ^{er} choix, nu 1921	460 à 500
Muscadet, 2 ^e choix, nu 1921	440 à 450
Gros-plant, 1 ^{er} choix, nu 1921	250 à 300
Gros-plant, 2 ^e choix, nu 1921	180 à 200

SAVONS (marques diverses)

Prix, les 100 kilos en arres, à Nantes et en sortie d'octroi, par 1/2 caisse de 70 kilos environ :

Blanc 72 % d'huile.....	255 00
Blanc 64 % d'huile.....	240 00
Blanc 60 % d'huile.....	240 00
Bleu pâle.....	225 00

Majoration de 5 francs par 100 kilos pour livraison en morceaux de 500 et 400 grammes.

HUILE DE TABLE « La Cardinale »	55 50
HUILE D'OLIVE garantie pure.....	70 00

L'estagnon de 10 kilos, brut pour net, pris à Nantes ou franco toutes gares.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

FAITES
VOS
ACHATS

AU BON MARCHÉ
CHEZ

BRUNNER FRÈRES

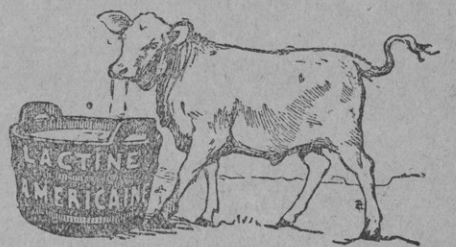
LAINAGES, SOIERIES
BONNETERIE, CHEMISERIE
LINGERIE
CONFECTIONS pour HOMMES
pour DAMES, pour ENFANTS

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT L'OUEST



LACTINE AMÉRICAINE

Seule farine alimentaire stérilisée à 3 centimes le litre, Qui donne des **VEAUX BLANCS**, à chair ferme et lourde, Qui évite la tuberculose, excite l'appétit, facilite la digestion, guérit la diarrhée et se prépare sans faire cuire.



En Vente chez : REMOND, grains à Nantes - AUDRAIN, Épi tier à Blain - DEMASARD, Boulanger à Chateaubriant - COURBIN, grains à Ancenis - RIN-AU, grains à Glisson.

